

et française, en donnant, chaque année une piastre pour l'abonnement aux *Cloches de St-Boniface*. Ce sera la part faite à une œuvre éminemment patriotique et religieuse.

† † †

### LES MARIAGES MIXTES.

A la suite du décret de la Sacrée Congrégation du Concile relatif aux fiançailles et au mariage (2 août 1907) Monseigneur l'Archevêque de Montréal a adressé au clergé de son diocèse une instruction remarquable sur les mariages mixtes. De nombreux journaux ont reproduit cette circulaire et nous serions heureux de pouvoir, nous aussi, la présenter à nos lecteurs, en son entier. Nous tenons du moins, à leur en donner la teneur et la conclusion.

Monseigneur déplore tout d'abord la progression constante des mariages mixtes. Puis après avoir fait toutes les réserves à propos des protestants qui n'ont pas la même foi que nous, Monseigneur constate les ravages que cause dans l'Église, la plaie des mariages mixtes qui ont pour conséquence générale la perte de la foi pour la partie catholique et l'éducation hors de la foi catholique du plus grand nombre des enfants issus de ces mariages mixtes.

Monseigneur montre ensuite que l'Église a toujours abhorré ces unions. A l'appui de son affirmation, Sa Grandeur rappelle les documents du Saint Siège, spécialement de Benoît XIV, de Pie IX, les avertissements maintes fois réitérés de la Sacrée Congrégation de la Propagande; enfin les décisions du premier Concile de Montréal, ainsi que les avertissements incessants du regretté Mgr Fabre.

Après avoir demandé à son clergé de lui aider en chaire et au confessionnal, Monseigneur termine ainsi:

*Avertissez de notre part vos fidèles que nous n'accorderons plus, comme par le passé, des dispenses pour mariage mixte. Qu'ils n'espèrent pas obtenir ces dispenses parcequ'ils auraient à faire valoir des raisons d'avantage temporel ou de mutuelle affection, ni parcequ'ils oseraient se dire déterminés à réclamer les services d'un ministre d'une autre religion.*

« Nous vous rappelons qu'il y a excommunication contre tout catholique qui tenterait de contracter mariage devant un ministre hérétique, et que, dans notre diocèse, nous nous sommes réservé à nous-même et à notre vicaire général le droit d'absoudre d'une telle faute. »



### LA MOISSON EST MURE.

ELLE ATTEND DES MOISSONNEURS.

Mgr l'Archevêque a reçu la lettre suivante du R.P. Bonald, véné-